

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 045-2021</p> <p>Du : 23 septembre 2021</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 9 votants : 10</p> <p>Date de la convocation : 18 septembre 2021</p>
--	---

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères municipales,
Messieurs Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Sophie Papon pourvoir à Madame Malvina Boquet

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Monsieur Bernard Gourdy

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Rapport d'activités 2020 du syndicat Tri-Or

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, le rapport d'activités 2020 du syndicat Tri-Or,

Après avoir entendu, l'exposé de Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale,

Considérant, l'absence d'observation,

Envoyé en préfecture le 25/09/2021

Reçu en préfecture le 25/09/2021

Affiché le

ID : 095-219500618-20210923-D04523092021-DE

Le Conseil Municipal,**Prend acte**, du rapport annuel 2020 présenté par le Syndicat Tri-Or,**Informe**, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 23 septembre 2021

Didier DAGONET
Maire de Béthemont-la-Forêt

